Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260923-D078_2026-DE

TADEN

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

# CONSEIL MUNICIPAL
## Séance du 23 septembre 2026

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, LE VINGT-TROIS SEPTEMBRE A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TADEN, DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR GAETAN ALLANO, MAIRE.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 15 SEPTEMBRE 2026

PRESENTS :
M. ALLANO Gaëtan, M. FLEURY Christian, Mme COSSON Béatrice, M. GUILLAUME Patrick, Mme FORTHOMME Sophie, M. LEMARCHAND Franck, Mme GOMBERT Patricia, M. BROCHARD Michel, Mme ALLOUARD Melinda, M. CHANTRENNE Olivier, M. VILLALON Nicolas, Mme PINOT Charline, M. GITTA Valentin, Mme PASDELOU Martine, M. NOËL Olivier, M. HANNEQUIN Eric, Mme PLUNET Valérie, M. HEUZE Jocelyn.

ABSENTS :
M. CARNET Eric ayant donné procuration à M. GUILLAUME Patrick ;
Mme ROY Lauriane ayant donné procuration à M. GITTA Valentin ;
Mme BRETON Elodie ayant donné procuration à M. FLEURY Christian ;
Mme MARRE Claire ayant donné procuration à M. ALLANO Gaëtan ;
M. ROBERT Marcel ayant donné procuration à M. NOËL Olivier.



SECRETAIRE DE SEANCE : M. HEUZE Jocelyn.

**DELIBERATION N° 078-2026**
**8.9**

**CULTURE - CONVENTION TRIPARTITE**
**THEATRE EN RANCE – DINAN AGGLOMERATION – COMMUNE**

Rapporteur : Monsieur Franck LEMARCHAND

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'emploi dans les structures associatives, le Conseil communautaire de Dinan Agglomération a validé, le 23 avril 2018, la création de contrats tripartites financés entre une ou plusieurs communes, l'association et Dinan Agglomération.

Ces emplois doivent favoriser prioritairement l'encadrement des jeunes.

Les personnes recrutées devront être employées dans des fonctions en accord avec leur qualification et sur la base d'un temps complet.

L'association Théâtre en Rance a exprimé depuis 2018, le souhait de bénéficier d'un emploi tripartite sur les missions suivantes : médiation, action culturelle et communication.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260923-D078_2026-DE



Une convention a été signée entre Dinan Agglomération, l'association et la commune de Lanvallay (commune porteuse) pour le financement de ce poste le 14 septembre 2020 pour une durée de 3 années. Cette convention a été reconduite pour une nouvelle période de 3 ans par la signature d'un avenant en octobre 2023.

L'avenant arrivant à échéance, Dinan Agglomération et 14 communes volontaires se sont montrées favorables à la signature d'une nouvelle convention pour trois années supplémentaires.

Le tableau ci-dessous récapitule l'engagement financier de chacune des parties (sous réserve d'un vote favorable des Conseils municipaux concernés) :

| Participation de Dinan Agglomération | Participations des communes (basées sur la population) | |
|---|---|---|
| 10 000 € | Dinan (forfait) | 5 000 € |
| | Beaussais-sur-Mer | 1 298 € |
| | Broons | 849 |
| | Les Champs Géraux | 311 € |
| | Pleslin-Trigavou | 1 173 € |
| | Pleudihen-sur-Rance | 844 € |
| | Plouër-sur-Rance | 986 € |
| | Quévert | 1 142 € |
| | Saint-Juvat | 191 € |
| | Trébédan | 127 € |
| | Taden | 761 € |
| | Yvignac-la-Tour | 328 € |
| | Trélivan | 827 € |
| | Languédias | 163 € |
| | TOTAL | 14 000 € |

Pour cette période de 3 ans (septembre 2026- août 2029), les communes s'engageront à maintenir à des montants identiques leur niveau de contribution.

Par ailleurs, la commune porteuse, Taden, porte la responsabilité de la convention. La convention sera donc signée entre l'association, Dinan Agglomération et la commune de Taden.

L'association s'engage, à chaque saison, à convier les communes associées à son assemblée générale, et à leur fournir les documents relatifs à la vie de l'association : bilan financier, compte-rendu d'activités et composition du bureau.

Les communes associées s'engageront à assurer la promotion de l'association sur leurs territoires respectifs et à poursuivre leur politique de soutien technique.

La convention sera résiliée, si l'une des collectivités se retire du dispositif sans qu'un accord puisse être trouvé pour boucler le financement de l'emploi tripartite.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212203392-20260923-D078_2026-DE

TADEN

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Conseil Municipal,**

**VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**VU le positionnement du conseil communautaire de DINAN AGLOMERATION ;**

**VU le positionnement des communes membres de cette mutualisation ;**

**VU la proposition de l'association « Théâtre en Rance » ;**

**VU la proposition de mutualisation de la politique d'intervention culturelle à l'échelle intercommunale ;**

**VU l'exposé de Monsieur Le Maire ;**

**Considérant l'intérêt d'une mutualisation, tant économique que qualitative ;**

**Après en avoir délibéré ;**

**A l'unanimité ;**

3

1. **APPROUVE le renouvellement de cette convention dans le cadre des nouvelles modalités proposées ;**
2. **APPROUVE le plan de financement prévisionnel et le montant de la contribution communale (de l'ordre de 761 €) ;**
3. **DECIDE de participer au financement d'un emploi au sein de l'association « Théâtre en Rance » pour la période allant de septembre 2026 à août 2029 (3 années) à hauteur de 761 € ;**
4. **POSITIONNE la commune comme porteuse de cette convention ;**
5. **AUTORISE Monsieur le Maire à signer, en tant que commune porteuse, la convention tripartite afférente (Théâtre en Rance / Dinan Agglomération / Commune) et toutes pièces s'y rattachant et notamment tous documents permettant le remboursement par les autres communes des montants indiqués ci-dessus ;**
6. **PRECISE que ce positionnement est conditionné au vote des autres parties (autres communes et Dinan Agglomération) ;**
7. **PREVOIT les crédits nécessaires au budget de la commune (dépenses et recettes).**

**Certifié conforme au registre des délibérations,**

**A Taden, le 25 septembre 2026,**

**Le Maire,**
**Gaëtan ALLANO**

MAIRIE de TADEN (Côtes-d'Armor)